



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 mai 2011
Date d'affichage
Date de séance 27 mai 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Acceptant la prise en charge d'un stage de plongée avec un club de plongée au profit d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA et autorisant le Maire à signer la convention de financement

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le : 03/06/2011			
N°			
SERVICE	EXECUTION		
Sol	fin		
S	N	U	TTU
(5 rép)	(30)	(7)	(3)
ELUS			
1) Projet de rép. 2) Elements de rép. 3) Rép. directs 4) Suite à donner 5) Info.			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent		X	
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des affaires administratives réunie en date du 04 mai 2011 ;
- VU la décision du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du 18 mai 2011 ;
- VU le courrier du Syndicat Mixte en charge du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 355/11 du 19 mai 2011 ;
- VU le projet de convention de financement annexé à la présente délibération ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

ADOPTÉ

Article 1 – Est autorisée la prise en charge d'un stage de plongée de 9 semaines, organisé par un club de plongée sur la période de septembre à décembre 2011, en faveur de douze enfants boursiers issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA.

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer la convention de financement entre la commune et le Syndicat Mixte en charge du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Article 3 – Le montant du projet est arrêté à la somme de 570.000 francs CFP (CINQ CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS) selon le plan de financement suivant :

Commune 40%	228 000
CUCS 60%	342 000
Total	570 000

Article 4 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2011, article 6714 422 – section de fonctionnement.

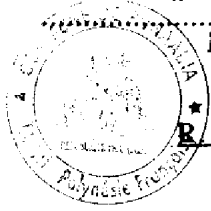
Article 5 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
03 JUIN 2011
et après publication, affichage ou
notification le :



Le maire,


R. TUMAHAI



Le Maire,


R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 80/2011 du 27 mai 2011 acceptant la prise en charge d'un stage de plongée avec un club de plongée au profit d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA et autorisant le Maire à signer la convention de financement*

Lors de la commission des affaires administratives réunie le 4 mai dernier, les élus de la commission ont examiné les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2011.

Chaque année, en effet, la Commune met en place des actions en faveur des plus démunis. Ces actions sociales visent à promouvoir un environnement éducatif plus épanouissant et une meilleure chance d'intégration sociale.

Ce sont ainsi, au travers de tous les projets discutés, un peu plus de 1.700 enfants qui bénéficient chaque année de ces actions. Leur identification est réalisée par le service de la solidarité, des affaires scolaires et de la santé de la commune en concertation avec le service social du Pays, celui de la CPS et grâce aux recommandations des directeurs d'établissements.

1. RATTACHEMENT AU PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL

Le projet relatif au stage de plongée s'inscrit dans le plan directeur 2014 de PUNAAUIA au niveau de l'objectif 1.2 « **Répondre aux besoins essentiels des enfants, des jeunes et des familles de la commune** » et met en œuvre l'action 1.2.2 à savoir l'offre d'activités de loisirs, éducatifs et culturels de qualité.

2. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le stage de plongée permet aux enfants boursiers de bénéficier d'un stage de plongée axé sur des activités ludiques, éducatives et sportives pour découvrir le milieu marin, l'observer, le connaître, l'aimer, le comprendre et adopter des comportements éco-citoyen.

3. ELEMENTS DE CONTEXTE, CONSTATS ET DIAGNOSTICS A L'ORIGINE DE L'ACTION

1. Eléments de contexte :

- ⇒ Problématique sociale en augmentation
 - paupérisation des familles entraînant une croissance des demandes de bourses de cantine scolaire de 25% par rapport à l'an dernier,
 - augmentation de 140 dossiers RSPF de 2009 à 2010,
 - augmentation du chômage (crise mondiale, récession économique).
- ⇒ Diminution des financements en général

⇒ Difficulté sociale et pauvreté favorisant l'exclusion et la démobilité scolaire

2. *Diagnostics/ constats :*

⇒ Difficulté sociale entraînant d'autres « habitudes de vie » :

- Stage inaccessible aux familles dont la priorité est de se nourrir ;
- Peu voir pas d'activités de loisirs. Les enfants, pour une grande majorité d'entre eux, n'ont aucune occupation pendant les vacances et sont souvent contraints de faire la nounou ;
- Logements sociaux en hauteur favorisant le cloisonnement des familles ;
- Ces stages plaisent beaucoup aux enfants et créent de la mobilisation ;
- La structure Eleuthera plongée est en capacité de proposer des offres d'activité de loisir en conservant des contenus d'apprentissage.

3. *Public visé :* Dix enfants

- 5 filles, 5 garçons,
- Age : 10/11 ans,
- Scolarisés à PUNAVAI Plaine ou 2+2=4 en CM1 ou CM2,
- Bénéficiaires d'une bourse de cantine municipale,
- RSPF en priorité.

4. **OBJECTIFS ET RESULTATS A ATTEINDRE :**

⇒ *Offrir une activité de loisirs à des enfants ne bénéficiant pas de moyens financiers.*

- Réalisation des stages de plongée,
- Présence des 10 enfants,
- Satisfaction des bénéficiaires.

⇒ *Initier les enfants à une activité nautique (comportement dans l'eau et connaissance de la faune et de la flore).*

- Connaissance de la faune et de la flore sur un référentiel déterminé entre les partenaires (club de plongée et école),
- Acquisition d'autonomie dans la préparation du matériel,
- Acquisition d'autonomie dans les déplacements en mer.

5. **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Dès que le projet est validé en commission et en conseil municipal (mai), le pôle social procède à la sélection des enfants, en partenariat avec le responsable de l'école qui transmet une liste d'enfants selon des critères bien définis (mérite scolaire, famille aux revenus modestes). Les parents sont informés et les documents administratifs sont complétés (fiche d'inscription avec autorisation parentale, copie carte verte, copie assurance scolaire, fiche sanitaire de liaison).

1. *Le projet pédagogique mis en place par le club de plongée :*

⇒ Les sites de plongées :

- Le Banc de sable : site où l'enfant à pied ce qui le met en confiance pour les premières leçons. Présence de quelques coraux et poissons.
- La Piscine : site peu profond (3m), dans le lagon. C'est un site protégé qui met en confiance l'élève mais assez profond pour pouvoir ressentir les sensations de nager entre 2 eaux. Présence de petites épaves, jolies patates de corail et nombreux poissons et coquillages.

⇒ Le CUCS pour une demande de cofinancement

6. EVALUATION

⇒ Encadrement

Un bilan sera rendu par le prestataire de service comportant des éléments d'évaluation sur les objectifs préfixés. L'enseignant référent participera également à l'évaluation notamment sur des aspects d'évolution de comportement en classe.

⇒ Bénéficiaires

Une fiche de satisfaction des bénéficiaires sera réalisée.

⇒ Bilan général

Le bilan moral et financier sera effectué par le porteur de projet.

7. PLAN DE FINANCEMENT

Commune 40%	228 000
CUCS 60%	342 000
Total	570 000

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.